

Le 8.40



Vendredi 26 septembre 2025

8h40 à 10h00

Questionnaire
de satisfaction



80 minutes pour mieux comprendre la DOETH et les déductions applicables



Visioconférence animée par :

François BRUXELLE

Conseiller en droit social

Avec l'intervention de :



Pascale ODOUX

UNEA Hauts de France
Chargée de mission



Sylvain CARTIER

Urssaf Nord-Pas-de-Calais
Référént DOETH

Employeur

**Comprendre la déclaration OETH
et les déductions applicables**



- **Décrypter le mécanisme DOETH**
- Faire le choix de l'Entreprise Adaptée, c'est faire le choix de la performance qui a du sens
- **Connaitre les actions possibles pour agir sur votre taux d'emploi et diminuer votre contribution?**
- **Comprendre les modalités de déclaration de l'OETH en DSN**



Les étapes clefs pour remplir sa déclaration

Étape	Éléments nécessaires au calcul	Formule de calcul
Étape 1 Contribution OETH brute avant déductions	- Effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH (EMA OETH) - Effectif moyen annuel d'assujettissement des bénéficiaires de l'OETH (EMA BOETH) - Smic horaire brut en vigueur en fin d'année d'assujettissement - Coefficient multiplicateur selon la taille de l'entreprise	$(\text{nbre de bénéficiaires à employer} - \text{nbre de bénéficiaires employés}) = \text{nbre de bénéficiaires} \times \text{barème par taille de l'entreprise exprimé en Smic horaire brut} = \textbf{contribution brute avant déductions}$
Étape 2 Contribution OETH nette avant écrêtement	- Déductions déclarées - Plafonds définis pour chacune des déductions - Taux d'emploi réel de l'entreprise pour la déduction liée aux contrats de sous-traitance le cas échéant - Effectif moyen annuel des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière (Ema Ecap) pour la déduction Ecap le cas échéant	$\text{contribution brute avant déduction} - \text{montant cumulé des déductions selon les règles de plafonnement} = \textbf{contribution nette avant écrêtement}$
Étape 3 Contribution OETH nette après écrêtement	- Contribution OETH réelle due payée l'année précédente - Principes d'écêtements définis par les pouvoirs publics - Application de l'écêtement sur les années d'assujettissement 2020 à 2024	$\text{contribution nette après écrêtement} - \text{montant de la hausse de contribution (par rapport à l'année précédente) écrêtée} = \textbf{contribution nette après écrêtement}$
Étape 4 Contribution OETH réelle due	- Existence d'un accord agréé le cas échéant	• Si absence d'accord agréé : contribution nette après écrêtement = contribution réelle due • Si accord agréé : contribution réelle due = 0

Consulter le guide sur urssaf.fr > Rubrique Outil et documentation

Points de vigilance sur les effectifs

Je vérifie :

- L'effectif moyen d'assujettissement ;
- L'effectif de personnes handicapées à employer ,
- L'effectif des bénéficiaires employés l'année précédente (bloc 30 et 40 de chaque personne) ;
- L'effectif relevant des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières.



Les chiffres sur les effectifs et valorisation
sont **justes**.



Je poursuis ma déclaration avec les prochaines étapes.



Les chiffres sur les effectifs et valorisation
sont **erronés**.

DSN corrective Bloc 41

J + 12

Vérification de l'intégration de la DSN
corrective dans les nouveaux effectifs





Faire le choix de l'Entreprise
Adaptée, c'est faire le choix
de la performance qui a du
sens



unea
Union Nationale
des Entreprises Adaptées



26 septembre 2025



L'UNEA

Union Nationale des Entreprises Adaptée



unea
Union Nationale
des Entreprises Adaptées

628

ENTREPRISES
ADHÉRENTES

1^{ER}

RÉSEAU
REPRÉSENTATIF
DES EA

**L'UNEA FÉDÈRE PLUS DE 76%
DES ENTREPRISES ADAPTÉES**

L'UNEA

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) fédère 76% des Entreprises Adaptées (EA), soit près de 630 entreprises qui salarient par an près de 57 000 personnes, dont 41 500 en situation de handicap.

Elle accompagne les Entreprises Adaptées (EA - entreprises comptant un minimum de 55% de salariés en situation de handicap dans leur effectif) dans leur développement et leur professionnalisation.



LES MISSIONS DE L'UNEA : RÉSEAU D'ENTREPRISES ADAPTÉES

CRÉÉE EN 1987, L'UNEA EST UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE NATIONALE QUI FÉDÈRE LES ENTREPRISES ADAPTÉES.

1

FÉDÉRER, REPRÉSENTER ET
DÉFENDRE LES ENTREPRISES
ADAPTÉES

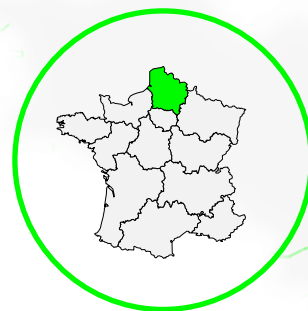
2

DÉVELOPPER, PROMOUVOIR ET
SOUTENIR LE MODÈLE
D'ENTREPRENEURIAT ADAPTÉ

3

SOUTENIR LES ENTREPRISES
ADAPTÉES DANS LEUR
PROFESSIONNALISATION

VOS CONTACTS UNEA EN HAUTS-DE-FRANCE



- **DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX**

Nord-Pas-de-Calais

Nathalie COLIN – ncolin@unea.fr

Picardie

Pascale LECOQ – plecoq@unea.fr

- **CHARGÉE DE MISSION**

Hauts de France – Normandie

Pascale ODOUX – podoux@unea.fr

06.60.04.08.49

POUR REJOINDRE LE MOUVEMENT SUIVEZ L'UNEA ET RESTEZ INFORMÉS !



Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est l'association professionnelle qui fédère plus de 600 Entreprises Adaptées. Elle valorise leur savoir-faire, les représente auprès des pouvoirs publics et accompagne leur développement pour faire avancer un modèle entrepreneurial inclusif et performant.





LES ENTREPRISES ADAPTÉES

En quelques mots



Chiffres clés



825

**Entreprises
Adaptées et EATT**

un réseau de TPE,
PME et ETI



58 0000

salariés

dont 42 000 en situation
de handicap



1,8

milliard d'euros

de chiffre d'affaires



22

**secteurs
d'activités**



250

**métiers
référéncés**





Tout ce qu'il faut savoir sur les Entreprises Adaptées

Qu'est-ce qu'une Entreprise Adaptée ?

Une Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise de droit commun, inscrite dans le marché concurrentiel, qui emploie durablement au moins 55 % de salariés en situation de handicap. Elle facilite des environnements de travail apprenants et veille à développer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs.

Elle intervient dans plus de 250 métiers : logistique, industrie, numérique, espaces verts, relation client, propreté, restauration, etc.

EA / ESAT : quelles différences ?

Une Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise qui emploie majoritairement des personnes en situation de handicap, sous contrat de travail. Les salariés d'une EA ont les mêmes droits et devoirs que dans toute autre entreprise.

Un ESAT est un établissement médico-social dédié aux personnes ayant besoin d'un accompagnement renforcé.

L'Entreprise Adaptée évolue dans le marché concurrentiel ; l'ESAT relève du secteur protégé.

Les deux dispositifs sont complémentaires selon les besoins et le niveau d'autonomie des personnes accompagnées.

Pourquoi faire appel à une Entreprise Adaptée ?

- Pour bénéficier de prestations professionnelles, sur mesure et compétitives
- Pour réduire votre contribution AGEFIPH ou FIPHP (obligation d'emploi de travailleurs handicapés)
- Pour activer un levier RSE concret et valorisable
- Pour générer un impact social et territorial



Quels dispositifs facilitent la collaboration avec une Entreprise Adaptée ?

CDD Tremplin

Permet à une personne en situation de handicap de signer un contrat à durée déterminée (jusqu'à 24 mois) dans une Entreprise Adaptée avec un accompagnement renforcé et personnalisé vers l'emploi durable.

EATT – Entreprise Adaptée de Travail Temporaire

Dispositif d'intérim inclusif porté par une agence d'emploi dédiée aux personnes en situation de handicap, combinant flexibilité pour l'entreprise cliente et parcours sécurisé pour le salarié.

Marchés publics réservés

Certaines procédures d'achat public peuvent être réservées aux Entreprises Adaptées, selon l'article L2113-12 du code de la commande publique. Un levier utile pour intégrer des critères sociaux dans la commande publique.

Comment devenir une Entreprise Adaptée ?

En obtenant un agrément préfectoral auprès de la DREETS, en employant au moins 55 % de salariés en situation de handicap et en assurant leur accompagnement professionnel. Ce statut ouvre droit à des aides de l'État.

Quelles aides l'État accorde-t-il aux Entreprises Adaptées ?

Aides aux postes

Soutien financier versé pour chaque salarié en situation de handicap afin de compenser les conséquences du handicap (différentiel de productivité) et de soutenir l'accompagnement spécifique du salarié.

Aide à l'accompagnement

Pour les salariés mis à disposition ou pour les intérimaires des EATT, l'aide contribue à l'accompagnement renforcé des salariés, notamment le temps consacré par les permanents chargés de l'accompagnement.

Quel public peut travailler en Entreprise Adaptée ?

Pour être éligible au dispositif de soutien, la personne doit être reconnue handicapée (RQTH) ou, par extension de droit, Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOETH) à l'exclusion des ayants droit.

Les salariés sont recrutés de deux manières différentes: soit sur proposition du service public de l'emploi (France Travail, Cap Emploi et Mission Locale) soit directement par l'Entreprise Adaptée en répondant à certains critères d'éloignement de l'emploi.

Les Entreprises Adaptées

Une expertise multisectorielle

Pousser la porte d'une Entreprise Adaptée, c'est souvent être surpris par la richesse des expertises qu'on y découvre. De la cybersécurité à l'aménagement paysager, du textile à la relation client, les Entreprises Adaptées couvrent **plus de 250 métiers** et interviennent dans **tous les secteurs économiques**.

Leurs clients ? De grands groupes industriels, des acteurs de la défense, des collectivités territoriales... Tous saluent la capacité des Entreprises Adaptées à répondre à leurs besoins avec **exigence, fiabilité** et à les accompagner dans une **démarche RSE ambitieuse et concrète**.



Numérique & IT

Dématérialisation, Maintenance IT, support technique, cybersécurité



Commerce, Distribution & E-commerce

Vente en ligne, e-logistique, préparation de commandes, contrôle qualité



Relation Client & Marketing

Centres d'appel, agences-conseil en communication, impression marketing



Bâtiment, Travaux Publics & Éco-Construction

Construction, rénovation, énergies renouvelables, génie civil



Agriculture, Environnement & Espaces Verts

Exploitation agricole, entretien des espaces verts, développement durable



Hôtellerie, Tourisme & Événementiel

Location de salles, organisation d'événements, services hôteliers



Industrie & Production

Production aéronautique, défense, textile, sous-traitance industrielle



Entretien, Hygiène & Propreté

Blanchisserie, nettoyage industriel, entretien des locaux, aménagement paysager



Gestion Administrative & Support RH

Gestion sociale, paie, indexation de documents, administration d'entreprise



Réparation, Dépannage & Maintenance

SAV, maintenance industrielle, services de réparation



Transport, Logistique & Mobilité

Fret, livraison, gestion des flux, optimisation des transports



Menuiserie & Artisanat d'Art

Travail du bois, création artisanale, ameublement sur mesure



Restauration & Métiers de Bouche

Restauration collective, traiteur, gastronomie



Prestations Intellectuelles & Services Spécialisés

Conseil, formation, expertise sectorielle



Mise à Disposition de Personnel & Travail Temporaire

Recrutement, intérim, gestion des ressources humaines



LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Un levier pour réduire vos contributions OETH





Modalités de mise en œuvre de l'OETH

1.

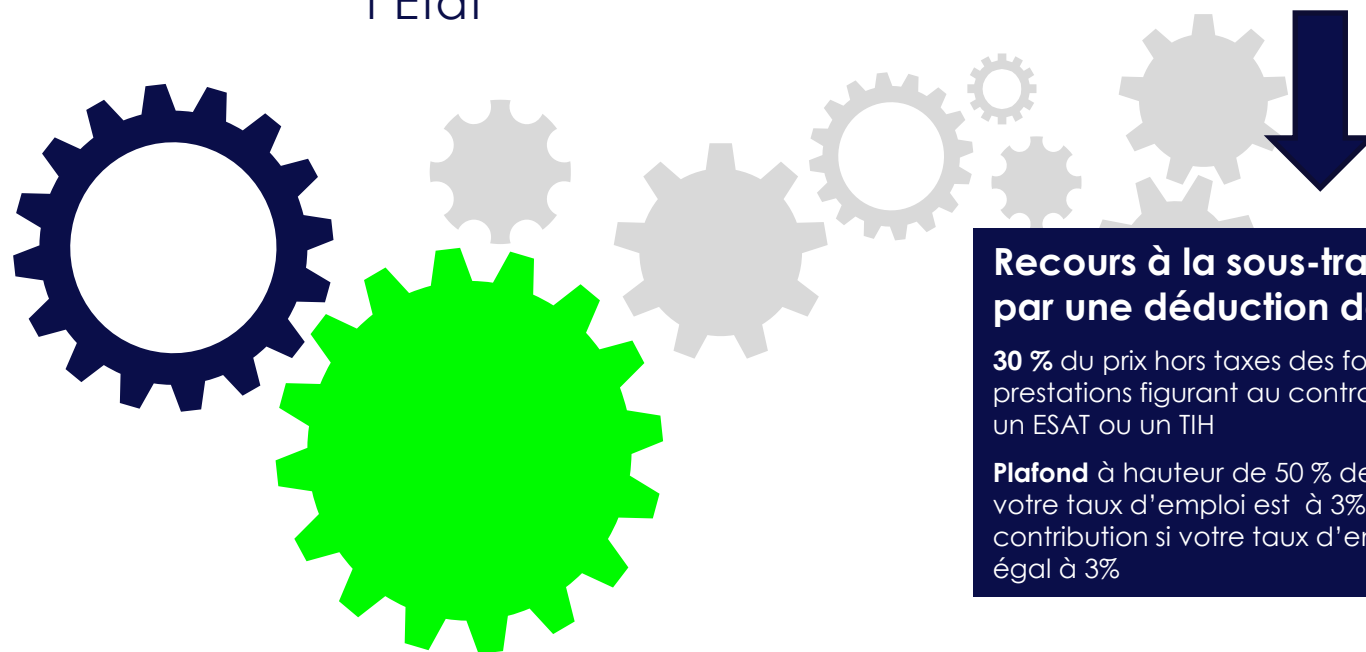
Le recrutement direct de salariés en situation de handicap (BOETH)

2.

L'accord de branche, de groupe ou d'entreprise agréé par l'Etat

3.

La contribution annuelle lorsque le taux d'emploi de 6 % n'est pas atteint



Recours à la sous-traitance valorisé par une déduction de la contribution

30 % du prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations figurant au contrat passé avec une EA, un ESAT ou un TIH

Plafond à hauteur de 50 % de la contribution si votre taux d'emploi est à 3%, et de 75 % de la contribution si votre taux d'emploi est supérieur ou égal à 3%



Ils témoignent de leur collaboration avec une Entreprise Adaptée



Benoît Houivet
Chef des ventes véhicules neufs et occasions, Renault-Dacia, client ACTP

« Depuis le début de notre partenariat, nous avons constaté une qualité constante et une performance à la hauteur de nos attentes. Ensemble, nous avons développé de nouvelles solutions, maintenu une communication régulière et élargi notre partenariat. »



Valentin Ordonneau
Groupe IDEA, client de l'EATT

« L'accompagnement proposé par UP Intérim nous apporte un regard différent et nous permet de bien appréhender les missions pour que tout se passe bien pour tout le monde. »



Lieutenant-Colonel Gilles
Sous-directeur départemental, SDIS 29, client de Kannti

« Il est crucial pour les équipes de s'assurer que ces équipements sont correctement entretenus, contrôlés et réparés, afin que les pompiers puissent intervenir en toute confiance sur le terrain et lutter contre les incendies. »



Ramsay Santé
Hôpital privé
de Villeneuve
d'Ascq

Ludivine Lalau

**Directrice des soins, Hôpital Privé
de Villeneuve-d'Ascq**

« Notre collaboration avec CADIFLOR n'est que positive. C'est une évidence pour nous. »

Advens

Raymond Borenstein

**Manager Qualité, Advens, client
d'Urbilog Compéthance EA**

« Travailler avec une Entreprise Adaptée, c'est faire le choix de compétences techniques solides, mais aussi s'enrichir de profils neuroatypiques qui apportent une autre manière de raisonner. C'est une démarche qui donne un sens très concret à notre engagement RSE. »



David Ravello

**Purchasing Commodity
Manager, client de STS**

« On a fait le choix de travailler avec une Entreprise Adaptée pour sa polyvalence, son inventivité et sa compétitivité. Le bilan de notre collaboration est toujours très positif. STS, ce n'est pas juste un fournisseur : c'est un véritable partenaire stratégique pour notre performance. »

Retrouvez l'intégralité des témoignages ici





LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Zoom sur la Région Hauts de France



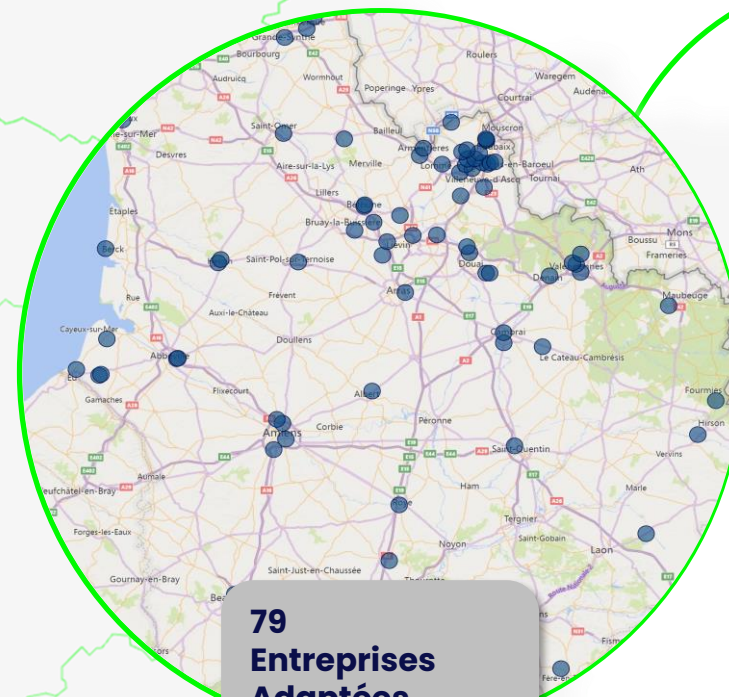


LES ENTREPRISES ADAPTÉES

EN HAUTS DE FRANCE

ACTIVITÉ	NB D'EA PROPOSANT CETTE ACTIVITÉ
Agriculture, Environnements, Espaces verts	27
Transport, logistique, conditionnement	22
Production et sous-traitance industrielle	19
Nettoyage et Hygiène des locaux	14
Gestion, administration, informatique	13
Impression, communication, évènementiel	13
Blanchisserie	9
Mise à disposition de personnel	8
Bâtiment et travaux publics	7
Commerce, distribution	7
Menuiserie	7
Restauration	5
Réparation, dépannage, SAV	3
Alimentation, production alimentaire	2
Conciergerie	2
Prestations Intellectuelles	2
Eco-bâtiment / énergies / énergies renouvelables	1

Pour découvrir les activités proposées
par chaque Entreprise Adaptée et leurs coordonnées,
rendez-vous également sur unea.fr (rubrique annuaire).
Il suffit de cliquer sur le nom de l'entreprise pour ouvrir sa fiche d'identité !



79
Entreprises
Adaptées
104
établissements

5900
salariés
dont 4600 en
situation de
handicap

17
secteurs
d'activités



02 AISNE

ARPHA EA DE CHATEAU THIERRY

FMEA HAUTS-DE-FRANCE

CAP ENERGIE - CHAUNY

AED LES ATELIERS D'ASCALON

APIHT ATELIER DU VERT BOCAGE

SAINT-QUENTIN SERVICES

SAS EA AJP

SARL EASE

CHATEAU THIERRY

www.arpha.fr

CHATEAU-THIERRY

<https://www.fmlogistic.fr/a-propos/un-reseau-dentreprises-adaptees/>

CHAUNY

www.cap-energie.fr

LIESSE-NOTRE-DAME

www.ateliers-ascalon.com

ORIGNY-EN-THIÉRACHE

www.vertbocage.fr

SAINT-QUENTIN

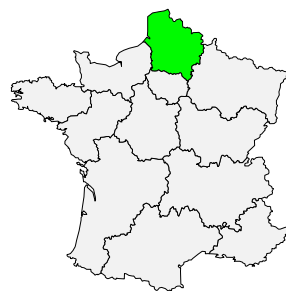
<https://www.apajh.org/annuaire/#/etablissement/8329>

SAINT-QUENTIN

www.unea.fr/sas-ea-ajp

VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

www.ease-02.com





59 NORD

E-ALTIMANCE
ATELIER DE MONTMORENCY
EA WATTEAU ESPACE SERVICES
SOFRATEL ENTREPRISE ADAPTÉE
ENTREPRISE ADAPTEE CHALLENGE
LMG BOIS
EALD
OSTREVENT ESPACE SERVICES
ARMENTIERES PAYSAGES ET AVENIR
LES ATELIERS DE L'ESPOIR
APF FRANCE HANDICAP VALENCIENNES
DYAD
AGISSONS ENSEMBLE - LE TREMPIN
ENTREPRISE ADAPTEE FLANDRE LITTORAL
ETHAP
EA LA CORDEE
ATELIERS DU VAL DE SAMBRE
EA SAPHA
HANDI PROPRE
EA LYS SERVICES
LES ATELIERS AMIS
ENTREPRISE ADAPTEE QUERCITAINE
PREST APAHM
EA LE SEXTANT - APAJH DU NORD
MAISON DE QUARTIER GODELEINE PETIT*
LA CUISINE DE JEANNETTE
ENTREPRISE ADAPTÉE MALÉCOT
ARCESI HDF
DEAFI SAS MARCQ-EN-BAROEUL
SOLUO
SAINT ANDRE SOLIDARITE FORMATION**
ATELIER IRIS
APF ENTREPRISES GRAND LILLE
ALTEREOS
DEFABNORD
ARISTA
LA CANTINE DE JOSEPHINE
CADIFLOR
WEEZEA - SARL EGD
COMPETHANCE
ARMELLE ELISE LILLE

ANZIN
AUBY
BRUAY-SUR-L'ESCAUT
CAMBRAI
CAUDRY
COMINES
COUDEKERQUE-BRANCHE
DENAIN
ERQUINGHEM-LYS
FACHES-THUMESNIL
FAMARS
FLERS-EN-ESCREBIEUX
FRETIN
GRANDE-SYNTHÉ
GUESNAIN
GUESNAIN
HAUTMONT
HAZEBROUCK
HEM
LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES
LA MADELEINE CEDEX
LE QUESNOY
LEFFRINCKOUCKE
LILLE CEDEX
LILLE CEDEX
LOMME
MARCQ-EN-BARCEUL
MARCQ-EN-BARCEUL
MARCQ-EN-BARCEUL
PROVILLE
SAINT ANDRE LEZ LILLE
SECLIN
TEMPELMARS
TOURCOING
TOURCOING
VALENCIENNES
VALENCIENNES
VILLENEUVE-D'ASCQ
VILLENEUVE-D'ASCQ
VILLENEUVE-D'ASCQ
WAMBRECHIES

www.unea.fr/e-altimance
www.unea.fr/atelier-de-montmorency
<https://www.apei-valenciennes.org/etablissement/ea-watteau-espace-services/>
www.sofratelea.fr
www.apajhnord.fr/entreprise-adaptee-challenge-apajh-nord/
www.lmgbois.com
www.papillonsblancs-dunkerque.fr/les_secteurs/travail-adapte/entreprise-adaptee/
www.apei-denain.fr/pole-travail/
www.aparmentieres.fr
www.unea.fr/les-ateliers-de-l-espoir
www.ea-valenciennes.apf-entreprises.fr/
www.dyad-conditionnement.fr
<https://letremplin-ea.fr/>
www.afeji.org/etablissement/entreprise-adaptee-du-littoral/
www.ethap.fr
tad-douais.fr/qui-sommes-nous/nos-services-et-etablissements/entreprise-adaptee-la-cordee/
www.ateliersduvaldesambre.fr
www.papillonsblancshazebrouck.org/les-secteurs/secteur-travail-actives/#sapha
www.edp-proprete.fr/nettoyage-ecologique/
<https://www.afeji.org/etablissement/ea-lys-services/>
www.ateliersamis.fr
<https://www.afeji.org/etablissement/esat-les-ateliers-du-quercitain/>
www.prestapahm.fr
<https://www.apajhnord.fr/entreprise-adaptee-le-sextant/>
<https://www.mqvieuxlille.fr/insertion/>
www.lacuisinedejeannette.com
www.groupe-malecot.fr
www.arcesi-ea.com
www.deafi.com
www.soluo-groupepb.org
www.unea.fr/saint-andre-solidarite-formation
www.iris-cava.fr
www.apf-entreprises.fr
www.altereos.fr
www.defabnord.fr/
<https://www.unea.fr/arista>
www.lacantinedejosephine.com
www.cadiflor.fr
www.weezea.com
www.urbilog.com
www.elise.com.fr

*EA en Etablissement Pénitentiaire – Bapaume et Sequedin
**EA en Etablissement Pénitentiaire – Douai et Château Thierry

Faire le choix de l'Entreprise Adaptée,
c'est faire le choix de la performance qui a du sens



60 OISE

ANRH EA BEAUVAIS

AMPOI BEAUVAIS

LW AND CO

EA EPONA AFASEC

INNOV AND CO HANDICAP

FMEA HAUTS-DE-FRANCE CREPY-EN-VALOIS

ATELIER DU COMPIEGNOIS ET DE LA VALLÉE DE L'OISE - ACVO

FMEA HAUTS-DE-FRANCE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

DTS

CAP ENERGIE - LES ATELIERS DES RIVES DE L'OISE

ANRH EA NOGENT SUR OISE

FMEA HAUTS-DE-FRANCE RESSONS-SUR-MATZ

ALLONNE

BEAUVAIS

BERNEUIL-SUR-AISNE

CHANTILLY

COMPIÈGNE

CRÉPY-EN-VALOIS CEDEX

LA CROIX-SAINT-QUEN

LONGUEIL-SAINTE-MARIE

MÉRU

MONTATAIRE

NOGENT-SUR-OISE

RESSONS-SUR-MATZ

<https://anrh.fr/decouvrir-notre-offre/nos-etablissements/entreprises-adaptees/beauvais/>

www.emploi.fr/

www.unea.fr/lw-and-co

www.atelier-epona.fr/a-propos/

<https://www.innovandco.net/>

<https://www.fmlogistic.fr/a-propos/un-reseau-dentreprises-adaptees/>

www.acvo-france.org

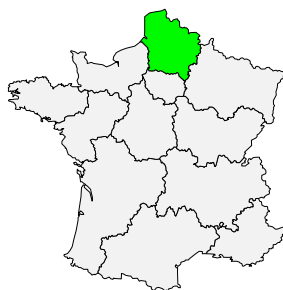
<https://www.fmlogistic.fr/a-propos/un-reseau-dentreprises-adaptees/>

<https://www.unea.fr/dts>

<https://www.cap-energie.fr/pole-travail-adapte/ea-creil-montataire-nogent/>

<https://anrh.fr/decouvrir-notre-offre/nos-etablissements/entreprises-adaptees/nogent-sur-oise/>

<https://www.fmlogistic.fr/a-propos/un-reseau-dentreprises-adaptees/>





62 PAS DE CALAIS

ATELIER DU LOBEL

ENTREPRISE ADAPTEE FONDATION HOPALE

LE PETIT PLUS

SARL EASE BOULOGNE-SUR-MER

FMEA HAUTS-DE-FRANCE BULLY-LES-MINES

ENTREPRISE ADAPTEE L'ELAN DU LITTORAL

APF ENTREPRISES CALAIS

CAP ENERGIE - LES ATELIERS DU CHANNEL

SAS APASE

CAP ENERGIE - CAP TEXTI COQUELLES

EA COURRIERES

HDF SERVICES

APEI DE LENS EA SCHAFFNER

APIC

CAP ENERGIE - CAP GOLF CLUB

LES ATELIERS DU TERNOIS SEA

LES ATELIERS DE SOUCHEZ

CAP ENERGIE - LES ATELIERS DE L'ARTOIS

EA DE WIMILLE

ARQUES

BERCK CEDEX

BÉTHUNE

BOULOGNE-SUR-MER

BULLY-LES-MINES

CALAIS

CALAIS

CALAIS

CARVIN

COQUELLES

COURRIERES

LABOURSE

LENS

RUITZ

RUMINGHEM

SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

SOUCHEZ

TILLOY-LÈS-MOFFLAINES

WIMILLE

<https://apeisaintomer.wordpress.com/presentation/les-etablissements-et-services/pole-de-jour/lentreprise-adaptee/>

<https://www.fondation-hopale.org/fr/etablissement/entreprise-adaptee>

www.lepetitplus62.fr

<https://www.unea.fr/sarl-ease-boulogne-sur-mer>

<https://www.fmlogistic.fr/a-propos/un-reseau-dentreprises-adaptees/>

<https://www.afapei.org/etablissement/entreprise-adaptee/>

www.ea-calais.apf-entreprises.fr

<https://www.cap-energie.fr/pole-travail-adapte/ea-channel/>

www.apase5962.fr

www.cap-texti.fr

<https://www.apei-henin.com/pole-travail/entreprise-adaptee-courrieres>

www.hdf-services.fr

<https://www.apei-henin.com/pole-travail/entreprise-adaptee-courrieres>

<https://www.unea.fr/apic>

www.capgolfclub.fr

www.asrl.asso.fr

<https://vieactive.fr/etablissements/entreprise-adaptee-de-souchez/>

<https://www.cap-energie.fr/pole-travail-adapte/ea-artois/>

<https://vieactive.fr/secteurs/secteur-travail/>



80 SOMME

EA DU PONTTHIEU

EA AU CLOS DE L'ANCRE - APACA

EA DU FIEF

EPSOMS

APF ENTREPRISES 80

ALISEE - ELISE AMIENS

CAP ENERGIE - LES ATELIERS DE LA BAIE DE SOMME -
LANCHÈRES

EA DU SANTERRE

CAP ENERGIE - LES ATELIERS PICARDS DE LA VALLE DE LA
BRESLE

EA DU VIMEU

CAP ENERGIE - LES ATELIERS DE LA BAIE DE SOMME -
WOINCOURT

ABBEVILLE

ALBERT

AMIENS

AMIENS

AMIENS CEDEX 2

ARGÈUVES

LANCHÈRES

ROYE

SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-
BAILLY

WOINCOURT

WOINCOURT

<https://adapei80.org/ea-abbeyville/>

<https://adapei80.org/ea-albert-apaca/>

<https://adapei80.org/ea-amiens-latelier-fief/>

www.epsoms80.fr

<http://emploi.blogs.apf.asso.fr/archive/2019/11/26/apf-entreprises-80-hauts-de-france-120651.html>

www.elise.com.fr

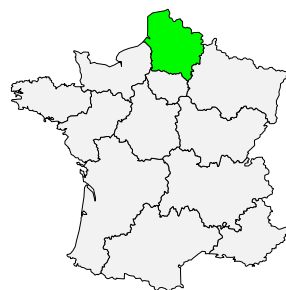
<https://www.cap-energie.fr/pole-travail-adapte/ea-baie-de-somme-woincourt/>

<https://adapei80.org/ea-roye-atelier-santerre/>

<https://www.cap-energie.fr/pole-travail-adapte/ea-vallee-de-la-bresle-picard/>

www.esatea-du-vimeu.fr

<https://www.cap-energie.fr/pole-travail-adapte/ea-baie-de-somme-woincourt/>





LES ENTREPRISES ADAPTÉES DE TRAVAIL TEMPORAIRE EN HAUTS DE FRANCE

Le
840

APIC INTERIM

BÉTHUNE

<https://www.unea.fr/apic-interim>

ALTER IM

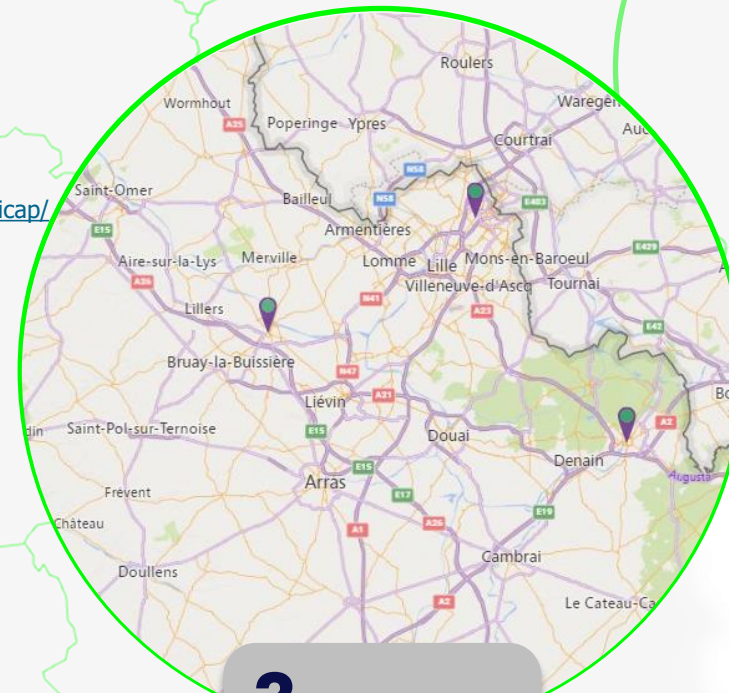
TOURCOING

<https://www.unea.fr/alter-im>

KLIFF PAR RANDSTAD

VALENCIENNES

<https://www.randstad.fr/recruteurs/recrutement-handicap/>



L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire – EATT

UN SPÉCIALISTE DE L'INTÉRIM DÉDIÉ
AUX TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP

UN OUTIL PERFORMANT POUR UN
RETOUR DURABLE À L'EMPLOI ET UN
PARTAGE DES BONNES PRATIQUES
INCLUSIVES

→ MISSION D'INTERIM OU CDI INTÉRIMAIRE

L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire

- RENFORCE l'accès à la formation
- PARTICIPE au développement des compétences
- GARANTIT un accompagnement et un suivi socio-professionnel
- ASSURE la réalisation du projet professionnel

3

Entreprises
Adaptées de
Travail
Temporaire



VIPP & PHILIPPE **Gestion de la relation** **client sur-mesure**

Au cœur de la campagne, dans le Doubs, l'Entreprise Adaptée VIPP & PHILIPPE se distingue par son expertise dans la gestion de la relation client, offrant des solutions sur mesure dans des secteurs variés tels que l'habitat, le logement, l'automobile, le secteur bancaire, l'intérim, et le e-commerce. VIPP & PHILIPPE a été créée pour faire bouger les lignes du secteur et le pari est réussi !



Les Ateliers du **Rouergue** **L'excellence bois**

Basée à Rodez, depuis plus de 40 ans, l'Entreprise Adaptée développe un savoir-faire reconnu dans la fabrication de portes haut de gamme et de pièces d'agencement en bois massif, sous la marque Drakkar. Avec une équipe de plus de 40 salariés en situation de handicap, pleinement intégrés à la chaîne de production. Usinage numérique, finitions sur mesure, accompagnement humain : ici, l'innovation technique s'appuie sur des compétences solides et un engagement collectif. Parmi ses clients fidèles, des acteurs exigeants comme le groupe Accor ou Sky in Cap, séduits par la qualité, la réactivité et le sens d'une collaboration à forte valeur ajoutée.



O3 Experts **SCOP engagée pour la** **cybersécurité**

Entreprise SCOP présente dans plusieurs régions de France, O3 Experts, offre des solutions innovantes et numériques dans des domaines clés tels que la cybersécurité, la gestion administrative externalisée et les services en santé/RH. Ancrée dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), O3 Experts repose sur un modèle coopératif où une centaine de salariés, appelés «coopérateurs», sont acteurs de leur entreprise.



EPONA **Espaces verts,** **expertise terrain**

Basée à Chantilly, au cœur des Hauts-de-France, l'Entreprise Adaptée EPONA accompagne près de 50 salariés, dont 38 en situation de handicap. Spécialisée dans l'entretien des espaces verts, EPONA intervient auprès de collectivités, d'institutions et d'écuries de course. Précision, sécurité, sens du détail : ses équipes pluridisciplinaires conjuguent expertise technique et cohésion humaine. Le Campus de Gouvieux a choisi EPONA pour entretenir son parc de 9 hectares. Un partenariat fondé sur des exigences de qualité... et sur le choix assumé d'un prestataire socialement engagé.



Vous souhaitez...



Développer des partenariats économiques avec les Entreprises Adaptées pour contribuer au développement de l'emploi des personnes en situation de handicap;



Développer vos recrutements inclusifs en partenariat avec les Entreprises Adaptées pour renforcer votre politique de diversité ;



Proposer des solutions et prestations aux Entreprises Adaptées pour participer à la professionnalisation de leurs activités et de leurs collaborateurs;

L'UNEA vous accompagne

pour accélérer vos projets à fort impact social

5 MODALITÉS



Pour rejoindre le mouvement **Infos et ressources**



En savoir plus sur la marque « La performance qui a du sens »

Créée par l'UNEA, cette marque permet de mieux faire connaître les Entreprises Adaptées. Sur le site dédié, vous trouverez :

- Les chiffres clés du secteur
- Des témoignages vidéo inspirants
- Des informations utiles sur la collaboration avec des Entreprises Adaptées

www.laperformancequiadusens.fr



Comment collaborer avec une Entreprise Adaptée ?

- Accédez à l'annuaire national
- Recherchez par secteur ou par territoire
- Prenez contact avec les EA ou sollicitez l'accompagnement de l'UNEA
- Choisissez la formule adaptée (achat direct, marché réservé, mise à disposition, etc.)
- Lancez votre partenariat sur mesure

Accéder à l'annuaire UNEA



Schéma explicatif des déductions de la contribution brute pour déterminer la contribution nette avant écrêtement (après déductions)

Contribution OETH brute avant déductions

Déduction Ecap

Effectif moyen annuel (EMA) Ecap x 17 x Smic horaire brut applicable au 31 décembre de l'année d'assujettissement dans la limite de la contribution OETH brute avant déduction

Déduction de sous-traitance

Valorisation de la main d'œuvre (hors matière première et TVA) compte-tenu des plafonds suivants :

- Si taux d'emploi BOETH < 3 % : **50 %** contribution OETH brute avant déductions ;
- Si taux d'emploi ≥ 3 % : **75 %** contribution OETH brute avant déductions

Dépenses déductibles liées :

- aux travaux d'accessibilité
- au maintien et à la reconversion professionnelle
- aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation
- à la participation à des événements
- aux partenariats avec des associations
- aux actions de professionnalisation des EA, Esat, TIH

Cumul de toutes les dépenses plafonné à 10 % de la contribution OETH brute avant déductions

Contribution OETH nette avant écrêtement

Le calendrier des échéances autour de la DOETH

Tous les mois de l'année : vous déclarez en DSN les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) que vous employez.

JANVIER : rassembler

- Attestations des contrats de sous-traitance passés avec les EA, Esat et travailleur indépendant handicapé (TIH) ;
- Attestations d'entreprise de travail temporaire (ETT), d'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), de groupement d'employeurs, d'agence de mannequins, d'entreprise de travail à temps partagé (ETTP) ;
- Conventions de stage de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH).

Avant le 15 mars

L'Urssaf ou la MSA vous transmet avant le 15 mars :

- Votre effectif moyen d'assujettissement ;
- Votre effectif de personnes handicapées à employer ;
- Votre effectif des bénéficiaires employés l'année précédente ;
- Votre effectif relevant des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (Ecap).

Quelles actions à la suite de la transmission de cette information ?

MAI

- Vous effectuez votre déclaration annuelle en DSN d'avril (exigible le 5 ou 15 mai) sur un seul établissement de l'entreprise ;
- Si une contribution financière est due, vous devez reporter son montant dans les cotisations agrégées "CTP 730" pour la payer.



Taxation forfaitaire de l'Urssaf si je ne confirme pas ma DOETH

> Je prends contact avec l'Urssaf avant de payer.

Contribution avec l'accord

Contribution OETH nette après écrêtement



Sans accord agréé

Valeur identique à la
contribution OETH nette après
écrêtement

Avec accord agréé

Valeur à zéro

**Contribution
OETH réelle due**

=

Contribution nette avant et après écrêtement

Contribution nette avant écrêtement

Taux d'écrêtement appliqué à la hausse de contribution observée par rapport à l'année précédente	2020	2021	2022	2023	2024
1 à 10 000 €	- 30 %				
10 001 € à 100 000 €	- 50 %	- 80 %	- 75 %	- 66 %	- 50 %
À partir de 100 001 €	- 70 %				

Le pourcentage de réduction s'applique sur la hausse de contribution par rapport à l'année précédente, soit la somme des contributions réellement versées par chaque établissement* pour 2019. (Pour les années 2020 et 2021)

Le pourcentage de réduction s'applique sur la hausse de contribution versée par rapport à l'année précédente. (Pour les années 2022, 2023 et 2024)

Contribution nette après écrêtement

* Pour les établissements dont la raison sociale, le Siren ou la convention collective ont évolué depuis 2019.

J'anticipe pour ma prochaine DOETH

Les mesures transitoires ont pour objectif de limiter, jusqu'en 2025, les éventuelles hausses de la contribution des entreprises liées aux nouvelles modalités de calcul de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

À titre transitoire, pour les années 2020 à 2024, le montant de la contribution annuelle due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés fait l'objet d'une modulation selon les modalités suivantes.

Application d'un taux unique par année sur le montant de la hausse de la contribution par rapport à la contribution au titre de l'année précédente

80 % de la différence	Contribution 2021 = contribution 2020 + abattement 80 %
75 % de la différence	Contribution 2022 = contribution 2021 + abattement 75 %
66 % de la différence	Contribution 2023 = contribution 2022 + abattement 66 %
50 % de la différence	Contribution 2024 = contribution 2023 + abattement 50 %



**DOETH 2025 (faite en 2026) =
plus d'écêtements !**

L'Urssaf, son rôle dans le cadre de l'OETH

La contribution OETH est recouvrée et contrôlée par l'Urssaf selon les règles et sous les garanties et sanctions applicables au recouvrement des cotisations du régime général de la Sécurité sociale.

L'Urssaf accompagne et conseille les entreprises dans la réalisation de leurs obligations déclaratives et contributives.

Sa mission :

- Assujettissement et redevabilité des entreprises ;
- Enregistrement de la déclaration de la contribution ;
- Enregistrement de la déclaration des déductions et des accords agréés ;
- Recouvrement de la contribution et affectation du paiement ;
- Contrôle de l'application de la législation (contrôle sur pièces et sur place).

Organisation avec 2 parties distinctes

Gestion technique des comptes sur la partie technique

> **Accompagnement de l'utilisateur**

Gestion des contrôles pour demander les pièces et habilitation demander les pièces

> **Vérification des pièces**



LA DSN n'a pas vocation à faire de calcul et de contrôle. Cela se fait avant ou après lors de vérification ou contrôle.

Le bloc 82 n'a pas vocation de calcul.

*Merci pour votre
attention.*



Le 8.40 Questionnaire de satisfaction



Le 8.40 | 26 septembre 2025 | 80
mn pour mieux comprendre la
DOETH



<https://forms.office.com/e/grSbUqYuZ8>



Le
8.40



Hotline
03 20 99 45 35

Les évènements

Notre **HOTLINE** vous accueille :

Du lundi au jeudi :

08h30-12h30 | 14h00-18h30

Le vendredi :

08h30-12h30 | 14h00-18h00

E-mail : lacitedesentreprises@citeonline.org

www.lacitedesentreprises.com

OCTOBRE 2025

VEN
3

3 octobre à 8h40 - 10h00

8.40

Le 8.40 en visio – La protection sociale des salariés en mobilité internationale

En visio

► En savoir plus

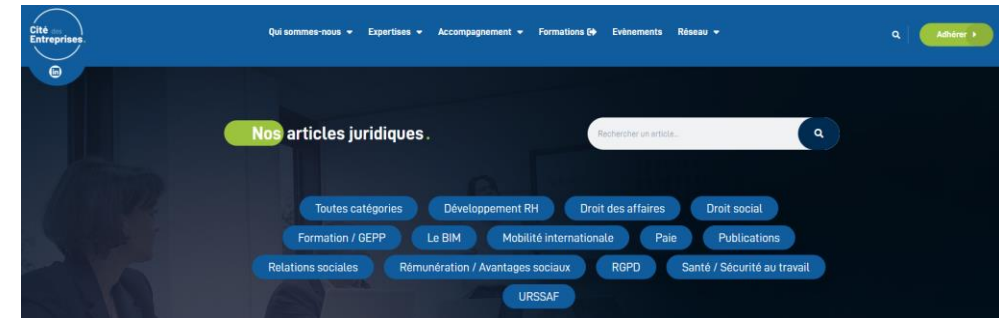
Le
8.40

Avertissement :

Cette présentation diffuse des informations juridiques, sociales ou fiscales à caractère général. Elle ne peut se substituer à des recommandations ou à des conseils de nature juridique, sociale ou fiscale. Les informations contenues ne constituent en aucune manière un conseil personnalisé susceptible d'engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité des auteurs et/ou de la Cité des entreprises. Cette présentation est la propriété de la Cité des Entreprises. Toute reproduction et/ou diffusion, en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit est interdite sans autorisation préalable.

Visitez le site internet de
la Cité des Entreprises

<https://www.lacitedesentreprises.com/veille-juridique/>



Suivez la Cité des Entreprises sur

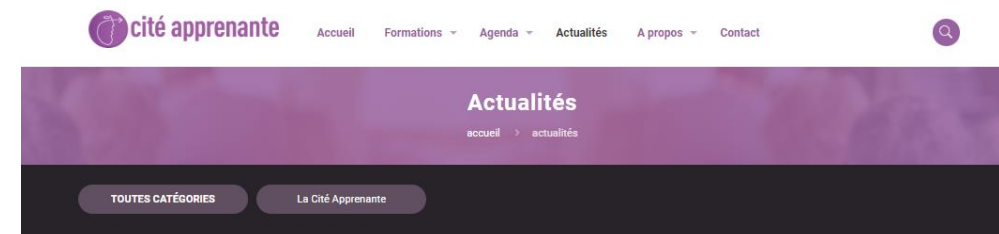


<https://www.linkedin.com/company/la-cite-des-entreprises/>



Retrouvez les actualités en droit de la
formation professionnelle et l'actualité de nos
formations sur le site de La Cité Apprenante

<https://www.laciteapprenante.com/actualites/>





Les domaines de formations

- Cycles de formation
- Développement RH
- Droit des Affaires
- Droit du travail
- Droit du travail Belge
- Formation professionnelle et gestion des compétences
- Formations des membres du CSE
- Gestion des fins de carrière
- Maladie, AT-MP, Inaptitude
- Management et Leadership
- Mobilité internationale
- Nouveautés
- Prévention-Sécurité-Santé au travail
- Relations sociales
- Rémunération et couverture sociale
- Spécial dirigeants d'entreprises
- Spécial Manager

Contacts



Solange SECK

Conseiller en droit de la formation professionnelle



03 20 99 47 80

www.laciteapprenante.com



Laurie LERNOULD

Assistante Pôle Formation



03 20 99 46 17

www.laciteapprenante.com

Pour toute question...



Contact



François Bruxelles
Conseiller en droit social



03 20 99 45 35

La permanence vous accueille

Du lundi au jeudi :
de 08h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

Le vendredi :
de 08h30 à 12h30 et de 14h à 18h

lacitedesentreprises@citeonline.org
www.lacitedesentreprises.com

Avertissement :

Cette présentation diffuse des informations juridiques, sociales ou fiscales à caractère général. Elle ne peut se substituer à des recommandations ou à des conseils de nature juridique, sociale ou fiscale. Les informations contenues ne constituent en aucune manière un conseil personnalisé susceptible d'engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité des auteurs et/ou de la Cité des Entreprises. Cette présentation est la propriété de la Cité des Entreprises. Toute reproduction et/ou diffusion, en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit est interdite sans autorisation préalable.